Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213501117-20251217-D_2025_134-DE

MAIRIE
35420 LE FERRE
Tel : 02.99.95.10.33

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Délibération 2025-134**

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2025**

**Présents** : M. PAUTREL Louis - Mme GUENÉE Arlette - M. COQUELIN Ronan - M. BOSSARD Thierry (arrivé à 20h34) - M. BLIN David- M. PAUTREL Sébastien - Mme PEAN Michèle - M. DELORY Adrien- Mme DUPREZ Aurore (arrivée à 20h36) - RINFERT Georges

**Excusés** : Mme LESENECHAL Floriane – Mme CHALOPIN Virginie – Mme Maryse DAUGUET – M. Sébastien TOUROUL

**Absent :** M. VELE Arnaud

*Monsieur Georges RINFERT a été désigné secrétaire de séance.*

## OBJET

***Soutien jeunes et associations - Reconduction du dispositif aide 20€***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2020, suite à la crise sanitaire, une aide financière est apportée aux enfants de 6 à 18 ans licenciés ou adhérents à une association sportive, culturelle.

Il est proposé de reconduire ce dispositif pour la saison 2025-2026. Une aide financière de 20€ sera versée aux enfants nés entre 2007 et 2019 et inscrits à une activité sportive, culturelle ou ludique pour la saison 2026-2026. Cette aide sera sollicitée par les parents après transmission de justificatifs (licence, cotisation et règlement) au plus tard le 15 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- VERSER une aide de 20€ aux enfants nés entre 2005 et 2017 et inscrits, pour la saison 2025 - 2026, à une activité sportive, culturelle ou ludique. Cette aide sera versée aux parents après transmission de justificatifs (licence, cotisation et règlement) au plus tard le 30 décembre 2025. Ce dispositif n'est pas valable que pour une activité.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire
Louis PAUTREL